



NOUS AVONS CHANGÉ DE NOM!

Travail sécuritaire NB : le nom est plus court, plus facile à retenir, et encore plus important, énonce clairement qui nous sommes et ce que nous représentons.

« Nous avons changé de nom afin de mieux refléter nos efforts en matière de prévention des blessures », explique le président et chef de la direction, Doug Stanley. « Nous espérons que notre nom attirera l'attention des travailleurs et des employeurs néo-brunswickois sur l'importance d'établir des pratiques et des milieux de travail sécuritaires, et de promouvoir une reprise du travail rapide en toute sécurité pour les travailleurs blessés », affirme-t-il.

Cela fait presque 15 ans que la Commission des accidents du travail et la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail du Nouveau-Brunswick ont fusionné pour devenir la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail (CSSIAT) (établie en vertu de la *Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail* en décembre 1994). Toutefois, les Néo-Brunswickois appelaient toujours la CSSIAT la « Commission des

accidents du travail ». Des groupes de discussion nous ont avisés que notre nom était trop long et qu'il était difficile à retenir. De plus, de nombreuses personnes n'ont pas reconnu le nom ou ne se savaient pas ce qu'il représentait. Ces mêmes groupes de discussion ont approuvé le nom Travail sécuritaire NB à l'unanimité. Voici certains des commentaires que nous avons reçus au sujet du nouveau nom :

« Ça ne fait pas si autoritaire; c'est plus amical qu'une abréviation. »

« Les gens s'en souviendront. »

« Travail sécuritaire NB : c'est très logique. En visant davantage la prévention, nous n'aurons pas besoin d'indemnisation. »

« En intégrant "NB" au nom, nous savons que l'organisme est engagé envers les Néo-Brunswickois. »

La commission des accidents du travail de la Colombie-Britannique était la première province à adopter le nom de WorkSafeBC en 2004, et d'autres provinces envisagent de faire la même chose.

« Nous espérons que toutes les commissions du Canada finiront par adopter le nom Travail sécuritaire », déclare la présidente du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB, Roberta Dugas. « Des recherches démontrent que 61 % des Canadiens et 66 % des Néo-Brunswickois considèrent que les accidents du travail font partie de la vie de tous les jours. C'est très bouleversant. Nous croyons que le nom Travail sécuritaire NB aidera à changer l'attitude des Néo-Brunswickois et des Canadiens envers les accidents du travail pour qu'ils ne les considèrent plus comme "inévitables", mais plutôt comme "inacceptables". Nous vous demanderions donc de nous aider en reconnaissant et en utilisant notre nouveau nom, notamment Travail sécuritaire NB. »

Travail sécuritaire NB figure maintenant sur toutes les affiches et toute la papeterie, mais nous continuerons d'utiliser les dépliants, les affiches et le matériel imprimé portant le logo de la CSSIAT jusqu'à l'épuisement des stocks afin d'assurer une transition rentable. Notre appellation légale demeurera la « Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ». •

BONNES NOUVELLES : UNE RÉUSSITE FACE À LA DOULEUR AU DOS

Si vous avez des questions au sujet du bâtiment de l'école Saint John High, c'est à Dan Ferris qu'il faut les poser. Il est chef d'établissement et il sait comment les choses fonctionnent. « C'est mon école », affirme-t-il. C'est la raison pour laquelle il était déterminé à reprendre le travail rapidement après avoir subi une blessure au dos en juin 2007.

« J'enlevais une vieille soupape sous la piscine. J'étais dans un espace clos. Je me suis penché et tordu le tronc, et mon dos s'est contracté comme si j'avais une crampe d'athlète. » Il a présenté une

réclamation et a commencé des traitements de physiothérapie, mais a continué à travailler. « Je fais ce travail depuis 30 ans. Je ne voulais pas m'absenter. » Les choses ont empiré et en juin, M. Ferris devait accepter la triste réalité : il ne pouvait plus travailler.

« J'espérais trouver une solution rapide. J'ai pensé que le repos guérirait peut-être ma blessure. » M. Ferris, un passionné du golf et de la musique, ne pouvait s'adonner à ses loisirs préférés. Il ne

suite en page 2

Travail sécuritaire NB
vous offre ses
meilleurs vœux
de bonheur et de
sécurité pour la
période des Fêtes.



PROFIL

D'UN MEMBRE DU CONSEIL



Conrad Pitre

En tant que joueur de hockey, Conrad Pitre a appris dès un jeune âge l'importance de l'esprit d'équipe. Des décennies plus tard, M. Pitre joue toujours au hockey et la leçon qu'il a apprise continue de démontrer son utilité au sein du conseil d'administration de Travail sécuritaire NB. M. Pitre a été nommé au conseil le 18 février 2007 à titre de membre représentant le public en général pour remplacer Bernice Doiron Chiasson.

« Pour être un membre efficace de ce conseil, il faut bien travailler avec les autres membres », a souligné M. Pitre. « Nos décisions sont prises par consensus. Nous ne pourrions pas venir à un consensus si nous n'avions pas adopté une approche d'équipe. »

En plus d'un esprit d'équipe, M. Pitre a 42 années d'expérience solide, y compris des connaissances

approfondies sur Travail sécuritaire NB. « En tant qu'ancien agent de santé et de sécurité, j'occupe une position exclusive qui me permet d'examiner les questions de l'intérieur vers l'extérieur et aussi de l'extérieur vers l'intérieur », a-t-il expliqué.

M. Pitre était compagnon soudeur de métier. Il a travaillé comme instructeur au Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pendant 12 ans et à Travail sécuritaire NB pendant 17 ans. Il était pompier volontaire pour une période de 20 ans dans la ville de Beresford, où il demeure avec son épouse, Jeanne.

Selon M. Pitre, l'un des plus grands défis auxquels Travail sécuritaire NB et son conseil font face est de changer une culture qui considère que les accidents du travail sont inévitables, mais il croit que c'est possible.

« Je crois fermement que nous pouvons changer l'attitude des gens en éduquant les lieux de travail et en assurant qu'ils ont des programmes solides de santé et de sécurité en place, ainsi que de bons comités mixtes d'hygiène et de sécurité ou délégués à l'hygiène et à la sécurité. J'ai appris par expérience que l'éducation est le meilleur outil de prévention. Mes plus grandes réalisations à titre d'agent de santé et de sécurité n'étaient pas le nombre d'inspections

que j'ai effectuées, mais plutôt la qualité des communications, ainsi que mes succès pour convaincre la direction et les travailleurs que la culture faisait ce qu'elle était censée faire lorsque je n'étais pas là. Je suis à la retraite depuis six ans, et je rencontre encore des travailleurs et des surveillants qui me le rappellent. »

Bien que le poste qu'il occupait à Travail sécuritaire NB lui a permis d'acquérir des connaissances précieuses sur les questions de santé et de sécurité, il précise qu'il a eu bien des choses à découvrir et à assimiler à titre de membre du conseil d'administration. « Il s'agit de tout un processus d'apprentissage », a-t-il précisé. « Les questions sont tellement complexes, surtout lorsqu'on se penche sur l'aspect financier comme les placements et l'évaluation des risques. Il y en a beaucoup à apprendre au sujet de l'administration et de la gouvernance. J'ai eu à faire beaucoup de recherches, mais j'adore ça! Jusqu'à maintenant, cela a été une expérience très enrichissante. »

Lorsqu'il ne fait pas ses recherches, M. Pitre aime faire de la motocyclette, aller à la pêche et jouer au hockey. De plus, il est membre des Chevaliers de Colomb. Lui et Jeanne ont trois enfants adultes et ils aiment gâter leurs trois petites-filles. •

BONNES NOUVELLES : suite de la page 1



Dan Ferris

sortait de la maison que pour se rendre à ses traitements de physiothérapie. Au bout de plusieurs mois, sa condition ne s'était pas améliorée et son responsable de cas l'a adressé au Centre de rééducation professionnelle. C'est à ce moment que les choses ont tourné pour le mieux pour M. Ferris.

« Mon médecin a demandé un examen d'imagerie par résonance magnétique, mais il a dit que ça pourrait prendre six mois », explique M. Ferris. « Grâce à mon responsable de cas, j'ai subi l'examen quelques semaines plus tard. » L'examen a démontré un kyste entre les vertèbres L5 et L6. M. Ferris a reçu de la cortisone pour réduire l'enflure dans les muscles. Il se sentait tellement bien qu'à son premier jour au Centre, il a confié à son équipe de gestion des réclamations qu'il n'avait pas besoin d'y être admis. Son coordonnateur d'équipe lui a indiqué que c'était à lui de décider, mais qu'il devrait tenter l'expérience.

« J'y suis allé les yeux fermés. J'avais sans doute une peur de l'inconnu. » À contrecœur, il a fini la journée. Aujourd'hui, il en est heureux. « Ça m'a beaucoup aidé. J'aurais dû y aller huit mois plus tôt. » Son traitement comprenait de la physiothérapie, la simulation du travail et des séances d'information sur le traitement de la douleur. Son équipe de gestion des réclamations a fait toute la différence. « Elle voulait savoir ce que je faisais 24 heures par jour et non seulement pendant les huit heures que je passais au travail. »

Tout allait si bien, qu'au bout de trois semaines, M. Ferris a décidé de reprendre le travail. « C'était le congé de mars, et je voulais retourner à l'école tandis qu'il n'y avait personne, pour pouvoir reprendre progressivement ma routine. » Son séjour au Centre a facilité sa reprise du travail. « Il n'y a pas eu de courbe d'apprentissage. J'ai simplement repris mon travail. »

Il ressent encore de la douleur au dos, et il sait qu'il en sera toujours ainsi. « Une fois qu'on se blesse, c'est pour la vie. Mais j'ai appris que la douleur n'est pas toujours mauvaise. » Il connaît maintenant la différence. « Je ne ferai pas d'efforts excessifs », a-t-il affirmé. « Avant ma blessure, j'aurais fait n'importe quoi. Maintenant, si quelque chose pèse plus de 50 livres, je demande de l'aide. »

M. Ferris, marié depuis 24 ans, et mari et père de deux adolescents, était reconnaissant d'avoir l'appui de sa famille. « Je ne pouvais pas faire les choses que je faisais auparavant, mais puisque les

enfants sont plus vieux, ils comprenaient. » L'une des choses que M. Ferris a trouvé le plus difficile, c'était de ne plus pouvoir jouer au golf et faire de la musique. « C'est merveilleux de pouvoir faire ces choses de nouveau. »

Plus d'un an après avoir subi sa blessure, M. Ferris est très heureux d'avoir repris le travail. Quand on lui a demandé s'il a jamais eu envie d'abandonner, il a répondu : « Non. Les activités quotidiennes m'ont manqué. Nous sommes 70 employés à l'école. C'est comme une grande famille. » On ne s'ennuie jamais. M. Ferris voit à tout : la sécurité des bâtiments, la régulation du climat (pour l'école Saint John High et 13 autres écoles) et l'entretien. Et comme l'école loue ses installations pour des activités publiques et sa piscine à des groupes communautaires en soirée, les fonctions de M. Ferris comprennent également la gestion des activités. « Je suis très occupé, mais c'est comme ça que j'aime ça. »

M. Ferris offre ce conseil à toute personne qui se trouve dans sa situation : « Vous obtiendrez les meilleurs résultats si vous faites ce qu'on vous demande. Une bonne attitude est la clé. » Et c'est clairement grâce à l'attitude de M. Ferris que son rétablissement a été une réussite. Il s'est rendu à l'école trois fois la fin de semaine de la menace de l'ouragan Kyle pour s'assurer que tout était intact. « Personne ne me l'a demandé; je l'ai tout simplement fait – c'est mon école. »

Et l'école est toute aussi heureuse de le ravoir. •

À LA COUR



JAMES SPARKES & SONS SAWMILL LTD. a plaidé coupable le 20 octobre à des accusations en vertu du paragraphe 242(1) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de fournir des dispositifs de protection adéquats afin d'éviter le contact avec une transmission en mouvement ou des courroies de tension, des rouleaux, des engrenages, des transmissions à cardan, des rainures de clavettes, des pignons, des chaînes, des câbles, des axes, des tambours, des contrepoids, des volants, des couplages, des points de pincement, des bords coupants ou d'autres pièces en mouvement d'une machine qui peuvent être dangereuses pour le salarié. Les accusations découlent d'un accident au cours duquel un employé a perdu une main. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 5 000 \$, en plus d'un montant supplémentaire de 750 \$ payable en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

NORTHWEST ROOFERS LTD. a plaidé coupable le 2 octobre à une accusation en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis d'assurer que les salariés portaient un dispositif

individuel de protection contre les chutes. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 4 000 \$.

L'accusation découle d'un ordre de suspension des travaux donné le 20 août. Il s'agissait du cinquième ordre donné à l'entreprise en 12 mois.

E. & J. DUGAY ROOFING LTD. a plaidé coupable le 15 septembre à une accusation en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de fournir des dispositifs de protection contre les chutes à ses employés. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 2 000 \$.

L'accusation découle d'un accident survenu en mai 2007 lors duquel un employé est tombé d'une hauteur de 22 pieds et a subi un poumon collabé.

FUNDY ROOFING LTD. a plaidé coupable le 31 juillet à deux accusations en vertu de l'article 106 et du paragraphe 105(2) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*. Les deux accusations avaient trait à l'absence de protection contre les chutes. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 2 000 \$ pour chaque accusation.

AV NACKAWIC INC. a plaidé coupable le 14 juillet à deux accusations découlant d'un accident survenu en juin 2007 lors duquel un employé a perdu une main. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 1 000 \$, en plus d'un montant supplémentaire de 200 \$ payable en vertu de la *Loi sur les services*

aux victimes, pour avoir enfreint l'alinéa 240a) du *Règlement général 91-191* établi en vertu de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* qui précise que l'employeur doit établir un code de directives pratiques lorsque la procédure de verrouillage n'est pas appropriée. L'entreprise a également été condamnée à payer une amende de 6 500 \$, en plus d'un montant supplémentaire de 1 300 \$ payable en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*, pour avoir enfreint le paragraphe 241(1) qui porte sur la protection des machines.

AV Nackawic Inc. a consacré 460 000 \$ à la protection des machines depuis l'accident et a mis en œuvre un nouveau programme de sécurité.

E. CUMMINGS CONTRACTING INC. a plaidé coupable le 19 juin à une accusation en vertu de l'alinéa 182(1)a) établi en vertu du *Règlement général 91-191* de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail* pour avoir omis de s'assurer qu'aucun salarié ne pénètre dans une excavation ou une tranchée de 1,2 m ou plus de profondeur à moins que les parois de l'excavation ou de la tranchée ne soient soutenus par un étayage, étrésillonement ou encagement, que l'excavation ou la tranchée soit creusée dans de la roche vive ou que l'excavation ou la tranchée soit en pente ou en gradins jusqu'à moins de 1,2 m du fond de l'excavation ou de la tranchée, la pente ne dépassant pas 1 m de hauteur par 1 m de longueur. L'entreprise a été condamnée à payer une amende de 3 000 \$, en plus d'un montant supplémentaire de 600 \$ payable en vertu de la *Loi sur les services aux victimes*.

PLUS DE 500 PERSONNES ONT PARTICIPÉ À LA CONFÉRENCE ANNUELLE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ 2008

La 28^e conférence annuelle de Travail sécuritaire NB, qui a eu lieu du 5 au 7 octobre à l'hôtel Delta Beauséjour à Moncton, comptait environ 550 participants. On y a lancé le nouveau nom de la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail, soit Travail sécuritaire NB.

Dans le cadre de la conférence, le directeur général de l'Institut national de recherche et de gestion de l'incapacité au travail, Wolfgang Zimmerman, a animé un atelier sur la gestion de l'incapacité au travail. M. Zimmerman s'est rétabli à la suite d'un accident de bûcheronnage qui l'a paralysé à l'âge de 20 ans. C'est sa détermination pour réduire le

nombre d'accidents du travail qui l'a poussé à aider à fonder l'Institut.

Les autres ateliers offerts ont porté sur des sujets comme l'intimidation au travail; la sécurité des machines; les normes et les risques liés à la sécurité électrique; les plates-formes de travail élévatrices; la réduction du bruit; la prévention des lésions musculo-squelettiques; la diligence raisonnable; la reprise du travail; et la gestion de la sécurité à l'intention des entrepreneurs. Une exposition commerciale a eu lieu dans le cadre de la conférence, où 30 exposants ont mis en montre leurs plus récents produits et services de santé et de sécurité.

Au déjeuner de remise des prix le mardi, Travail sécuritaire NB a reconnu Cott Beverages Canada et Johnson Enterprises Inc. pour leur engagement envers l'amélioration des pratiques de santé et de sécurité à leur lieu de travail.

Après la remise des prix, deux membres du Comité d'étude indépendant sur le système de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail du Nouveau-Brunswick, soit Louis Comeau et Jamie LeMesurier, ont parlé des recommandations pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

La conférence en matière de santé et de sécurité 2009 de Travail sécuritaire NB aura lieu du 27 au 29 septembre prochain, à Saint John. •